

Un oral d'agrégation, c'est de la rigolade par rapport à certains procès !

écrit par Christine Tasin | 10 mars 2021



Les procès se suivent et ne se ressemblent pas. Ni par l'atmosphère, ni par le fond, bien sûr, même si, pour ce qui me concerne, il est toujours question d'islam, ni par l'attitude des juges, des procureurs... et même par celles des parties civiles ! On se contentera aujourd'hui de parler des juges, notamment des Présidents qui mènent les interrogatoires, il y a déjà beaucoup à dire

J'ai la chance inouïe de ne pas angoisser, de ne pas paniquer, de ne pas vivre l'annonce d'un prochain procès dans l'angoisse, le stress... parce que je sais que j'ai raison. Tout simplement. Je suis sûre que si j'étais au tribunal pour un crime odieux que j'aurais commis, pour une saloperie que j'aurais commise, j'en serais malade, psychologiquement et physiquement. Je suis donc aussi à l'aise à la barre devant mes juges que dans mon salon. C'est un atout indéniable qui apparemment déplaît à certains, comme mes vieux amis du CCIF qui sont allés jusqu'à affirmer, toute honte bue, à la barre, hier, que je fréquentais tellement les tribunaux que je maniais bien la

parole et que j'étais à l'aise devant le micro. Traduction : « *la salope, on ne réussit même pas à la faire trembler, à la faire pleurer, à la faire s'excuser platement, et elle parle trop bien, elle se défend trop bien, c'est un atout devant les juges c'est un scandale* ». Ils m'ont offert sur un plateau l'occasion de rappeler que quelques décennies passées à faire la classe ça donne juste un peu l'habitude de s'adresser à un public !

La plupart des procès se passent dans une ambiance correcte. Les juges sont clairement là pour comprendre et juger, en toute impartialité. Sinon bienveillants, ils ont une attitude très neutre, osant même un sourire devant une boutade, et faisant leur travail avec conscience ; on sent et on voit qu'ils ont énormément travaillé le dossier, qu'ils ont lu et relu toutes les pièces, et qu'ils ont préparé « l'interrogatoire » de la prévenue pour faire apparaître la vérité en sondant non seulement les textes poursuivis mais aussi les reins et les coeurs. J'ai particulièrement le souvenir de 2 présidentes, l'une de la 17ème Chambre, l'autre de la cour d'appel. C'était un bonheur que les procès menés par des femmes hors du commun, qui écoutaient avec attention, qui prenaient tout en compte, sans rigidité, sans hostilité. De vrais juges, là pour comprendre et, ensuite, dire la loi. La première, c'était Madame Fabienne Siredey-Garnier, la seconde Madame Sautereau (orthographe non garantie). Il était évident que Madame Siredey-Garnier ne partageait pas mes engagements, je me souviens de son sursaut de protestation quand j'avais dit que les migrants étaient mieux traités que les SDF, mais elle parvenait à rester neutre. Je crois que j'ai eu 2 procès avec elle, relaxée dans un cas, condamnée dans l'autre. Mais ce sont des souvenirs exceptionnels, quelle qu'en soit l'issue. Neutralité bienveillante, recherche de la vérité sans questions inquisitoriales... Du bonheur. Pareil avec Madame Sautereau, partie en retraite l'année dernière, après m'avoir relaxée du chef d'incitation à la

haine pour les autocollants « islam assassin » (bon l'affaire est en cassation néanmoins, grâce à nos amis de la Licra, ce qui va nous coûter 5000 euros d'avocat spécialisé, bien qu'ayant gagné en appel !!!!). Madame Sautereau, elle aussi, prenait le temps d'écouter, vous permettait de parler de votre parcours de votre engagement de faire des digressions pour comprendre d'où vous parliez et qui vous étiez. Neutralité, impartialité, bienveillance... Que du bonheur.

A côté j'ai croisé plusieurs présidents et juges qui ne m'ont pas laissé de souvenir particulier, des gens qui faisaient leur boulot, même si on sentait, face à certaines paroles sur l'islam des sursauts scandalisés ; même si on subissait des questions du genre « *mais pourquoi vous dites ça de l'islam, toutes les religions sont pareilles* » , questions qui n'étaient pas vouées à faire éclater la vérité mais à démontrer l'engagement politique de ces juges. Chassez le naturel, il revient au galop. Bref, quand vous sortiez de ces procès « normaux » il était impossible de faire des pronostics, ne sachant pas pour la plupart des juges, qui avaient l'air de faire honnêtement leur travail, s'ils étaient objectifs ou pas.

Des horreurs ? J'en ai vu 2 en action. Deux présidents. La première c'est Madame KuhnMunch, ancienne du cabinet de Taubira quand celle-ci était Ministre de la Justice (bravo et merci Hollande), devenue vice-Présidente de la 17ème. Je n'ai eu affaire qu'une seule fois à elle jusqu'à présent, le procès a été sanglant et perdu dès les premières minutes, quand je me suis permis de l'interrompre -je sais je n'aurais pas dû mais ça a été plus fort que moi- quand elle a attaqué sur le définition de l'islam selon Larousse et que je lui ai dit que la référence n'était pas valable, puisque Larousse appartenait à Lagardère dont l'actionnaire principal est le Qatar. J'ai eu clairement l'impression que ses cheveux se levaient au-dessus de sa tête, elle est

devenue très rouge et très agressive, tout au long du procès. En sortant je savais que je serais condamnée... J'ai été relaxée pour cette affaire quelques mois plus tard par Madame Sautereau...

L'autre c'était un homme, Président de la Chambre d'appel, je n'ai jamais su son nom. Avec lui aussi, très agressif, très arrogant, l'affaire était perdue dès le début du procès. Je me souviens de l'éclat de ce drôle de juge prétendument impartial lorsque, à l'une de ses objections j'ai dit « *islam assassin ne veut pas dire que tous les musulmans sont des assassins et que c'est aussi ridicule que dire « communisme assassin » signifiait « tous les communistes sont des assassins, même le petit vendeur de l'Huma le dimanche matin* ». Là il a explosé littéralement : « *si, ça veut dire ça, d'ailleurs tous les communistes sont des assassins* ». La messe était dite. J'ai donc été condamnée en appel, la Cour de cassation a carrément refusé d'examiner mon recours et l'affaire est à la CEDH.

Et hier, me direz-vous ? J'étais accusée d'apologie du terrorisme, rien que ça !!!!

<https://resistancerepublicaine.com/2021/03/09/quitte-ou-double-pour-christine-tasin-a-la-cour-dappel-de-paris/>

Hier, c'est un des exemples des procès dont je n'ai pas encore parlé, où la Cour, bien que ne laissant pas voir de quel côté elle pencherait a priori a une attitude tellement inquisitoriale, rigide, que le procès est bien plus difficile et lourd qu'un oral d'agrégation, foi d'agrégée !

□



Je n'avais jusque-là jamais rencontré une Présidente très à cheval sur le règlement, qui refuse toute intervention de mon avocat pendant qu'elle m'interroge. Je ne sais pas, d'ailleurs si c'est le règlement ou si c'est sa façon à elle de faire, mais elle a, sans ménagements, renvoyé Maître Pichon à son siège quand il a voulu ajouter quelque chose à l'une de mes réponses. *Vous parlerez quand ce sera le tour des questions ou que vous ferez votre plaidoirie.* Je n'ai jamais vu ni entendu cela au cours de mes dorénavant très nombreux procès vécus... la norme ? le règlement ? Je ne sais, mais c'est déroutant.

Cette Présidente avait elle aussi bien travaillé le court texte pour lequel j'étais poursuivie. Elle m'a « cuisinée » pendant 1h15 presque sur chaque mot. Beau travail d'explication de texte, elle a fait son boulot, mais j'ai eu l'impression d'une enquête à charge. Là où d'autres m'auraient permis d'expliquer d'emblée, chaque mot était presque « accusatoire ». Vous avez écrit cela, donc vous voulez bien dire... J'ai eu beau répéter ad nauseam cent fois que ce texte, brouillon publié par erreur, resté jusque quelques heures en ligne, était un condensé d'arguments d'un défenseur imaginaire de l'auteur d'un attentat contre des musulmans et que l'autre partie n'avait pas encore été écrite, j'ai entendu 100 fois « vous avez écrit cela... donc vous le pensez » et j'ai répété 100 fois que ce n'était pas moi mais un personnage imaginaire auquel j'avais prévu de répondre pour lui montrer que le modèle œil pour œil-dent pour dent n'était pas la solution, au contraire. Thèse que je défends depuis 10 ans, nos lecteurs et adhérents peuvent en témoigner mais ils n'étaient pas conviés à la fête. Et quand la Présidente m'a demandé de prouver que je défendais cette thèse je lui ai dit avoir versé lors de la première instance un article écrit dans ce sens. Elle ne l'a pas retrouvé dans le dossier, j'ai proposé 3 fois d'aller voir dans mon sac, 10 mètres plus loin si j'en avais un double... elle n'a jamais répondu à ma proposition. D'où cette

impression de sécheresse, voire d'opposition préalable. Déjà, lors de la première audience, en décembre, audience reportée à la demande du CCIF dissous (sic!) quand elle avait proposé une date de report j'avais naïvement demandé si je pouvais aller à ma place voir mon agenda, elle m'a envoyé paître, me disant en 2 mots que moi je n'étais pas consultée, c'était les avocats qui décidaient... Bref, une Présidente peu amène, et il faut dire que le port du masque n'aide pas qui ne permet pas de voir les petits sourires qui humanisent quand même les juges, fussent-ils implacables, même quand ils sont à charge.

Bref, un procès de près de 3 heures, où j'ai été sur le grill sans cesse, sans complaisance (je ne la demande pas, les juges font leur boulot), mais sans humanité perceptible de la Présidente, elle qui m'a interrompue lors de ma prise de parole finale.. ce que je n'avais jamais vu pour m'interdire les citations... Par ailleurs j'ai malgré tout fait d'autres citations en lui expliquant qu'elles étaient nécessaires à mon propos, notamment celle de Zekri disant que Mila avait bien cherché ses menaces de mort et celle de Nick Conrad qui pour « pendez les blancs » n'avait eu qu'une amende avec sursis de 5000 euros... Les deux autres juges ont fait leur travail, posant des questions quand il le fallait, mais intervenant peu, difficile de savoir ce qu'ils pensaient. On ne parlera pas ici du représentant du Parquet, l'avocat général, qui a mis un temps fou à cracher sa valda avec des explications et circonvolutions préalables longues comme un jour sans pain... il y aurait un article complet à faire sur lui, comme sur les 2 zozos du CCIF qui ont au moins compris qu'il était inutile de me poser des questions, puisque j'avais signifié en première instance que je ne répondrais pas, dans la Cour de Justice de la République, à un tribunal islamique.

.

Bref, un procès difficile et épuisant physiquement, même si

le moral n'est pas atteint puisque je me sais innocente des
accusation qui me sont faites. Plus difficile qu'un oral
d'agrégation je vous dis ! Hier soir j'avais un mal de tête
terrible qui perdure encore ce matin. Et je me sens encore
épuisée !

La suite le 6 avril... Pochette surprise !